

MAINTENANCE

Protéger la disponibilité : pièces critiques, interventions sûres et échéance machines 2027.

En octobre, préparer les arrêts et renouvellements de contrats en distinguant pièces, main-d'œuvre et frais d'intervention. Les prix industriels n'expliquent pas seuls un forfait. Priorité ANYWAY : comparer le coût de disponibilité obtenu, sécuriser prévention et remise en service, puis conserver la maîtrise des données techniques.

PRODUCTION INDUSTRIELLE HORS ÉNERGIE AU SENS LARGE

+2,7

% sur un an

Août 2026 ; publication 30/09/2026

La hausse industrielle reste très marquée par l'énergie

En août 2026, les prix de production industriels français tous marchés progressent de 1,2 % sur le mois et de 6,0 % sur l'année. Hors énergie au sens large, ils sont stables sur le mois et à +2,7 % sur un an. Lecture ANYWAY : dissocier pièces, déplacement et main-d'œuvre dans la justification d'une hausse. ^[1]

La maintenance externalisée nécessite une prévention concrète

L'INRS rappelle que l'externalisation, une nouvelle téléassistance ou une modification des installations nécessitent de réexaminer les risques. Lecture ANYWAY : un changement de prestataire ne se réduit pas à un changement de tarif ; intégrer l'accès aux équipements, les compétences et les conditions de redémarrage au dossier de consultation d'octobre. ^[2]

LECTURE ANYWAY

Recommandation ANYWAY : relier chaque pièce au délai réel de dépannage, au coût d'arrêt et à l'existence d'une alternative qualifiée. Fixer stock minimum, emplacement, propriété et conditions de réapprovisionnement. Obtenir la liste des pièces en fin de vie, les références remplaçantes et le préavis d'obsolescence.

MARCHÉS & TENDANCES

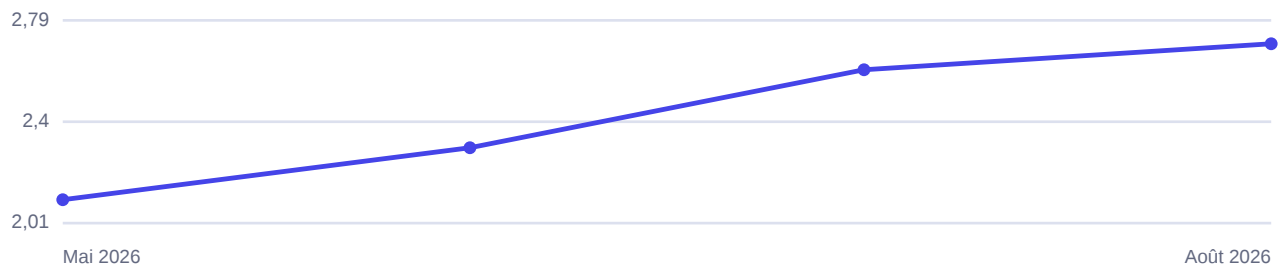
Cours et indices : voir leur évolution.

INDICATEUR	NIVEAU / PÉRIODE	ÉVOLUTION / PÉRIMÈTRE
Production industrielle hors énergie au sens large ^[1]	+2,7 % sur un an · Août 2026 ; publication 30/09/2026	Stable / mois ; +2,6 % / an en juillet · Industrie française, ensemble des marchés, hors énergie au sens large
Pièces et interventions du parc ^[1]	À construire sur votre panier € HT / pièce et € HT / intervention comparable · Consultations d'octobre 2026	Comparer avec le dernier prix à référence et périmètre constants · Panier de pièces critiques, taux horaires, astreinte, déplacement et forfaits

Évolution du contexte de prix industriel ^[1] ^[7]

Prix industriels hors énergie au sens large

% sur un an (glissement annuel)



Écart du repère : +0,6 point

Le glissement annuel hors énergie passe de +2,1 % en mai à +2,7 % en août. Ce signal invite à contrôler les hausses des pièces, mais ne justifie pas à lui seul la revalorisation des taux d'intervention.

Chaque série possède son unité et son échelle. Glissement annuel publié, et non niveau d'indice, variation mensuelle ou cours matière. Ensemble de l'industrie française, tous marchés, hors énergie au sens large : périmètre très supérieur à la catégorie. Publications respectives susceptibles de révision.

Janvier 2027 : qualifier les projets de transformation

La DGE annonce l'application du règlement Machines 2023/1230 au 20 janvier 2027. Lecture ANYWAY : pour une modernisation commandée cet automne et livrée en 2027, faire définir par écrit le rôle de l'intégrateur et les justificatifs de conformité. Une modification technique ne doit pas être chiffrée sans examiner son impact sur la sécurité. ^[5]

RÉGLEMENTATION & RSE

Sécuriser la conformité, activer les leviers responsables.

Prévention et coactivité · EN VIGUEUR

Plan écrit dès 400 heures prévisibles sur douze mois au plus, toutes entreprises d'une opération additionnées, ou pour les travaux dangereux listés quelle que soit leur durée. Inspection commune avant intervention. ^[3] **À faire** : Qualifier l'opération réelle ; actualiser le plan avant changement des travaux.

Contrôles du parc · EN VIGUEUR

L'employeur assure sécurité et maintien en état. Les contrôles dépendent des équipements et textes ; aucune périodicité annuelle universelle. À défaut de périodicité imposée, tenir compte des contraintes d'usage. ^[4] **À faire** : Lister équipements, contrôles, responsables et rapports attendus.

Machines : 20/01/2027 · ÉCHÉANCE FUTURE

Le règlement 2023/1230 remplacera la directive Machines au 20/01/2027. Qualifier achat neuf, intégration et transformation selon l'opération. Cette transition ne commande pas le remplacement automatique du parc existant. ^[5] **À faire** : Définir régime et responsabilités pour toute livraison ou transformation proche de l'échéance.

Vigilance prestataire · EN VIGUEUR

Dès 5 000 € HT au montant global, l'attestation de vigilance du prestataire doit être renouvelée tous les six mois et son authenticité contrôlée. ^[6] **À faire** : Tenir l'échéancier et conserver les preuves de contrôle.

RSE · Prolonger le service rendu et réduire les pertes

Durée de vie : réparer avec un résultat mesurable

Le maintien en état et les contrôles de sécurité restent indispensables. L'échéance Machines du 20 janvier 2027 n'impose pas le remplacement automatique du parc existant. Une stratégie de réparation doit comparer coût, disponibilité, consommation d'énergie et risque ; prolonger une machine inefficace sans diagnostic peut déplacer le problème. ^[4] ^[5]

À engager : Inscrire pièces, délais et consommation après intervention ; comparer réparation et remplacement sur la même durée de service.

Froid : tracer les fluides récupérés

La page ministérielle actualisée en août 2026 présente l'application Fluides Frigorigènes et rappelle registre, fiches d'intervention et traçabilité des déchets. L'application est une aide facultative ; elle ne remplace pas les obligations applicables ni la vérification des compétences de l'opérateur. ^[8]

À engager : Demander bilan des charges, récupérations et fuites ; obtenir les justificatifs de traitement et qualifications avant renouvellement du contrat.

DÉCISIONS ACHATS

Transformer la veille en décisions documentées.

2. Rendre le prix d'intervention transparent

Négocier un bordereau couvrant taux horaire, diagnostic, minimum facturable, déplacement, astreinte et consommables. Encadrer majorations et sous-traitance, demander accord écrit avant dépassement. Comparer préventif et correctif sur les mêmes équipements et le même niveau de service.

3. Définir la disponibilité et la réception

Distinguer accusé de réception, arrivée du technicien, diagnostic et remise en état. Annexer criticités, délais, escalade, stock de secours et traitement des réserves. Prévoir rapport de consignation et de déconsignation adapté, essais de sécurité et autorisation de redémarrage par la personne compétente.

4. Conserver la maîtrise technique du parc

Exiger comptes rendus exploitables, historique des pannes, plans et paramètres nécessaires à une reprise par un autre intervenant. Pour la télémaintenance, cadrer comptes nominatifs, autorisation d'accès et journal des interventions. Prévoir transfert des données, formation du remplaçant et continuité à la sortie.

ANYWAY VOUS ACCOMPAGNE

Un premier échange pour cadrer vos priorités, comparer les offres et sécuriser vos engagements.

Thomas DELOTS · 06 63 25 32 35 · contact@anyway-consulting.fr

SOURCES · liens cliquables · collecte 2026-10-05

[1] INSEE · IPPI : août 2026 · 2026-09-30

[2] INRS · Organisation de la maintenance : réglementation · Mise à jour 2023-10-25

[3] INRS · Entreprises extérieures : mesures préalables à l'intervention · Page de référence, mise à jour affichée 2018-03-03

[4] INRS · Contrôles périodiques : obligations de l'employeur · Mise à jour 2025-09-12

[5] Direction générale des Entreprises · Réglementation applicable aux matériels électriques et électroniques · Page officielle consultée le 05/10/2026

[6] Urssaf · Attestation de vigilance · Mise à jour 2025-04-17

[7] INSEE · IPPI : juin 2026, résultats et comparaison mai · 2026-07-31

[8] Ministère de la Transition écologique · Fluides frigorigènes : obligations et application de traçabilité 2026 · Mise à jour 2026-08-28

Retrouvez la rubrique, les précisions et les prochaines éditions sur anyway-consulting.fr